

MUN/MS/vf

Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil communal du lundi 12 mars 2012 à 20h

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES.....	1
2. ACCUEIL DE LA CHANCELIERE DE LA CONFEDERATION.....	2
3. REVUE DU SERVICE DE DEFENSE INCENDIE (SDIS).....	2
4. NATURALISATIONS SANS AUDITIONS	2
5. NOUVELLE SALLE D'ECONOMIE FAMILIALE.....	2
6. CABINES TELEPHONIQUES PUBLIQUES.....	3
7. ANALYSE DES PASSAGES POUR PIETONS.....	3
8. REPONSES AUX QUESTIONS POSEES EN SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 DECEMBRE 2011	3

1. Ressources humaines

La Municipalité – dans sa séance du 12 décembre 2011 – a décidé d'augmenter le taux d'activité de **Madame Susy SINISI**, adjointe au Greffe municipal, de 48% à 68%. Cette décision s'inscrit dans le cadre du préavis 893-11 – Remplacement du parc informatique communal – adopté par le Conseil communal dans sa séance du 3 octobre 2011. Cette augmentation d'activité est affectée principalement à sa mission de répondante informatique communale, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter le 16 décembre 2011 pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

Monsieur Jean-Daniel GUYE, Forestier-Bûcheron au secteur de forêts, pour 35 ans de service.

Messieurs Pierre JUNOD et **Pascal HINNI**, employés polyvalents au secteur des travaux, pour 25 ans de service.

Madame Sophie GUINCHARD, Préposée à l'Office de la population, **Messieurs Sylvain FREY**, Contremaître au secteur des travaux et **Michel STAFFONI**, Secrétaire Municipal pour 10 ans de service.

La Municipalité – dans sa séance du 23 janvier 2012 – a décidé d'engager **Madame Meliha SABOTIC**, en qualité d'Assistante communale de sécurité publique à 50 %, avec effet au 1^{er} avril 2012. Cette dernière sera en formation à l'Académie de police du Chablais jusqu'au 6 juillet 2012. Dès lors, son entrée en fonction est prévue le 10 juillet 2012.

La Municipalité – dans sa séance du 30 janvier 2012 – a décidé d'engager pour un apprentissage d'employé de commerce **Mesdames Julie JACCARD**, Profil "E", avec effet au 13 février 2012 pour la poursuite de sa première année, **Delia PAILLARD**, Profil "E", et **Monsieur Mohamed SYLLA**, Profil "B", en qualité d'apprenti(e)s de commerce, avec effet au 1^{er} août 2012.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

2. Accueil de la Chancelière de la Confédération

La Municipalité a l'honneur et le grand plaisir de vous informer que **Madame Corina CASANOVA**, Chancelière de la Confédération, sera présente à Sainte-Croix le vendredi 12 octobre 2012 pour une visite du Balcon du Jura vaudois. Au nom des autorités locales, nous tenons à la remercier chaleureusement d'avoir accepté l'invitation de la Municipalité.

3. Revue du Service de défense incendie (SDIS)

La Municipalité a le plaisir de vous inviter à la revue de Service de défense incendie de Sainte-Croix (SDIS) le samedi 5 mai 2012 à la caserne au Ch. du Progrès. La manifestation étant publique l'ensemble de la population est également conviée. Des informations complémentaires via la presse locale seront données par l'Etat major du SDIS.

4. Naturalisations sans auditions

La Municipalité – dans sa séance du 5 décembre 2011 – a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des jeunes étrangers de la 2^{ème} génération, présentée par Hemilly DE SOUZA VIEIRA, née le 1^{er} septembre 1994 à Porto Velho-Ro, Brésil, de nationalité Brésilienne.

La Municipalité – dans sa séance du 19 décembre 2011 – a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des jeunes étrangers nés en Suisse, présentée par Elvedin HASIC, né le 3 juin 1998 à Yverdon-les-Bains, ressortissant de Bosnie et Herzégovine.

5. Nouvelle salle d'économie familiale

Dans le cadre de la fin des travaux de la nouvelle classe d'économie familiale, la Municipalité vous informe que l'inauguration officielle aura lieu le vendredi 25 mai 2012. Le lendemain, soit le samedi 26 mai 2012, les nouveaux locaux seront ouverts au public. Des informations complémentaires seront publiées dans le journal local.

6. Cabines téléphoniques publiques

La Municipalité – dans sa séance du 13 février 2012 – a pris connaissance que l'opérateur de téléphonie fixe Swisscom souhaitait supprimer les cabines téléphoniques sises à l'ancien Collège de La Sagne, à la salle d'attente du Collège de L'Auberson et celle au bâtiment de l'ancienne COOP à La Chaux. Au vu des arguments de cet opérateur liés principalement au faible nombre d'appels (entre 2 et 6 par mois) de ces cabines, leur maintien ne se justifie plus. Sur cette base, l'autorité municipale a préavisé favorablement à l'enlèvement des cabines de La Sagne et de La Chaux. Toutefois, elle a demandé le maintien de la cabine de L'Auberson afin de garantir une alternative aux téléphones mobiles sur le plateau des Granges. Cette décision a été acceptée par Swisscom.

7. Analyse des passages pour piétons

En référence aux nombreux accidents mortels sur les passages pour piétons en Suisse, le Bureau de prévention des accidents (ci-après : BPA) propose de donner un appui technique aux Communes pour l'analyse des passages pour piétons (ci-après : PPP). Sur cette base, la Municipalité – dans séance du 5 mars 2012 – a préavisé favorablement à une telle démarche et a délégué le bureau technique communal afin de finaliser ladite analyse. Ce dernier devra réaliser différents relevés et photos de la trentaine de PPP que nous disposons sur la Commune qui seront remis au BPA pour analyse.

Cette opération est programmée dès le retour de la belle saison et nous ne manquerons pas de vous informer des résultats de cette analyse.

8. Réponses aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 12 décembre 2011

Mme Geneviève ROCHAT souhaite savoir les actions de la Municipalité sur l'amoncellement de déchets à divers endroits de la Commune

La Municipalité n'ignore pas le fait que différents endroits de la Commune ne sont pas en adéquation avec l'image souhaitée par la population et les autorités locales. Toutefois, nous tenons à souligner, sans minimiser la problématique, que ces désagréments sont le fait de quelques personnes et que la quasi-totalité des citoyens respectent parfaitement l'ordre et la propreté aux alentours des habitations.

Pour répondre à la question de l'interpellatrice, la Municipalité, en collaboration avec la préfecture et les services cantonaux, a entrepris diverses actions légales. Il est vrai que le résultat n'a pas permis d'améliorer sensiblement la situation. Les raisons sont liées au cadre légal défavorable à des mesures radicales afin de juguler ces états de fait. Pour rappel, la législation en matière de police des constructions ne précise pas une date fin pour un chantier de construction. A ce sujet, l'autorité agit principalement sur les aspects sécuritaires du chantier et la conformité de l'ouvrage à construire. En matière de dépôt ou/et stockage de matériel sur une propriété privée, la marge de manœuvre de la Municipalité se limite aux questions liées au risque de pollution de la zone.

Dans tous les cas, la Municipalité vous confirme qu'elle met et mettra tout en œuvre dans les limites de ses compétences afin d'éviter les situations décrites par Madame Rochat dans le but de poursuivre l'amélioration de l'image positive de notre région.

M. Jean-René MARGUET a constaté que l'Avenue E. Jaques-Dalcroze est la promenade des chiens, beaucoup de sacs de crottes sont laissés, il propose de mettre une poubelle, à ce sujet, M. Reinhard SCHOLZ déclare qu'il faut choisir un bon distributeur pour les sacs y relatifs

Le matériel actuel destiné aux propriétaires de chiens ne donne pas satisfaction, ceci rejoint le constat du Conseiller Scholz. Dès lors, nous portons à votre connaissance que le Service Technique examine actuellement d'autres variantes afin d'améliorer l'utilisation par les usagers. Dans l'intervalle, nous sommes en mesure de distribuer, sur demande téléphonique au 0800 1450 00 (appel gratuit), des sacs appropriés aux propriétaires de chiens. Pour ce qui concerne le secteur Jaques-Dalcroze, nous confirmons que ce secteur est très fréquenté par les promeneurs et leurs chiens. Dès lors, nous installerons, au printemps, un nouveau type de distributeur incluant une poubelle de récupération.

Mme Geneviève ROCHAT revient sur l'opposition à la pose d'un 30 km/h près de la Piscine des Replans

Pour les Services de l'Etat, l'application d'une restriction à 30 km/h dans ce secteur est formellement interdite. En effet, il n'y a aucune habitation de part et d'autre de la chaussée. De plus, les mesures de vitesse effectuées par l'Etat au mois d'octobre 2011 ne démontrent aucune nécessité de restriction de vitesse. Au sujet de la création d'un cheminement piétonnier par un simple marquage, nous soumettrons prochainement une demande auprès du Voyer de notre arrondissement afin d'examiner sa faisabilité.

M. Nicolas WERREN déclare qu'il serait judicieux de poser un miroir sur le trottoir en face du Bar à Tapas "Le Garage"

Après analyse de la situation en collaboration avec la Gendarmerie, la pose de miroirs n'est pas recommandée à notre altitude à cause des problèmes de givre en hiver. Dans le cas de la proposition du Conseiller Werren, il nous paraît plus judicieux d'améliorer l'annonce du danger aux conducteurs venant de la Rue des Rasses. Pour ce faire, une signalisation avancée à 30 mètres du passage pour piétons sera installée prochainement.

La Municipalité